

**M moire de l'Universit  Laval sur le projet de loi 95 *Loi favorisant l' quit  dans l'acc s aux services de garde  ducatifs   l'enfance subventionn s dispens s par les titulaires de permis*, pr sent    la Commission des relations avec les citoyens   l'occasion des consultations particuli res et auditions publiques.**

**8 mai 2025**

L'Universit  Laval a pris connaissance du projet de loi 95 *Loi favorisant l' quit  dans l'acc s aux services de garde  ducatifs   l'enfance subventionn s dispens s par les titulaires de permis*.   titre d' tablissement d'enseignement sup rieur d'envergure et d'employeur important dans la r gion de Qu bec, elle souhaite  mettre diff rents commentaires dans le cadre des consultations particuli res relatives   l' tude de ce projet de loi.

L'Universit  est principalement interpell e par l'article 10 du projet de loi, qui imposerait une limite de 50 % aux priorit s d'admission dans les centres de la petite enfance (CPE). Actuellement, les CPE ne disposent d'aucune contrainte, ce qui permet   ceux situ s sur le campus de l'Universit  Laval d'offrir l'enti ret  des places aux membres de la communaut  universitaire. L'Universit  soutient la pr sence des CPE sur son campus en leur offrant une flexibilit  tarifaire sur la location des espaces et l'acc s   des services comme le d neigement, la gestion des mati res r siduelles et le soutien technologique.

### **Une ville dans la ville**

Le campus de l'Universit  Laval a une superficie de 1,8 km<sup>2</sup>, 40  difices reli s par de nombreux sentiers p destres, 8 km de pistes cyclables et un r seau de couloirs souterrains de plus de 5 km, ce qui en fait un milieu de vie humain et accessible, favorisant le bien- tre et la qualit  de vie de la communaut  universitaire. Dot  d'installations sportives regroup es au PEPS et proposant 2300 chambres dans les r sidences  tudiantes, le campus offre plusieurs services de proximit , facilitant la conciliation des activit s professionnelles, acad miques et de loisirs, tout en r duisant les d placements en r pondant aux objectifs de d veloppement durable.

## **Des besoins réels**

Plus de 55 000 étudiantes et étudiants étaient inscrits à l'Université en 2023-2024. L'Université Laval accueille un nombre important d'étudiantes et d'étudiants parents (près de 20 % d'après les résultats de sondages) qui doivent concilier travail, études et obligations familiales. En 2019, l'Université Laval s'est dotée d'une *Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents* visant à soutenir leur réussite scolaire, à développer un cadre de vie universitaire propice à la conciliation famille-travail-études et à mettre en place des moyens et un environnement académique et physique, selon les ressources dont elle dispose, afin de favoriser leur accès aux études, leur persévérance et leur succès. Notons également que près de 30 % de notre population étudiante a plus de 30 ans. Il s'agit souvent de retours aux études pour répondre à des besoins du marché du travail en matière de requalification ou de mise à niveau de leurs connaissances. En contraignant davantage leur accès à des services de garde sur le campus, nous risquons de compromettre pour plusieurs la nécessité de parfaire leur formation initiale, de se spécialiser ou de se réorienter dans un contexte économique et géopolitique où les besoins en main-d'œuvre hautement qualifiée sont plus importants que jamais.

La présence de CPE sur le campus s'inscrit donc dans cette même volonté de l'Université de permettre à sa communauté d'accéder à des services de proximité. À cet effet, le campus compte quatre installations, réparties dans deux CPE. Ensemble, elles totalisent près de 270 places et les dispositions actuelles permettent de les offrir en priorité aux membres du personnel et aux personnes étudiantes. À ce jour, l'ensemble des places sont utilisées par la communauté universitaire. En plus de ces milliers d'étudiantes et d'étudiants, plus de 10 000 membres du personnel travaillent à l'Université Laval. Les besoins en service de garde pour notre communauté sont donc importants. Des délais considérables sont déjà observés pour obtenir une place. En limitant l'accès prioritaire de notre communauté à ces services, le temps et la distance de leurs déplacements seront augmentés, ce qui s'éloigne des objectifs que nous nous sommes donnés en matière de développement durable.

### **En phase avec sa mission**

La qualité du milieu de vie et des services proposés sur le campus contribue à la poursuite des missions d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité ainsi qu'au dynamisme de l'Université et de son leadership dans la société. L'ajout de la contrainte d'admission prévue dans le cadre du projet de loi 95 limiterait ainsi la capacité de l'Université à offrir des services favorisant le bien-être de la communauté et à assurer son développement selon les principes de conciliation famille-travail-études, qui prennent une importance particulière dans la société d'aujourd'hui.

Disposer de CPE subventionnés, et réservés à notre communauté, favorise l'accès à l'enseignement supérieur et allège la charge des personnes étudiantes parents, particulièrement celles en précarité financière. En résumé, l'adoption du projet de loi affaiblirait les efforts entrepris en conciliation famille-travail-études, désavantagerait les étudiantes et étudiants parents et fragiliserait un partenariat établi depuis plusieurs années entre l'Université Laval et les services de garde.

L'Université Laval demande ainsi au gouvernement de modifier l'article 10 du projet de loi 95 afin d'exempter l'Université Laval, ainsi que tout établissement d'enseignement supérieur dans la même situation, de la liste de groupes soumis au plafonnement de 50 % du nombre d'enfants nouvellement admis dans les CPE et les garderies subventionnées.